



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 4951

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de fermeture de la ligne aérienne Strasbourg-Roissy-Charles de Gaulle par la compagnie Air France. Par ce projet, Air France prive l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de ses destinations internationales, et fragilise la place de Strasbourg, capitale européenne. Alors que l'État français est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 16 % d'Air France, et afin d'éviter un report du trafic international de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim vers des aéroports voisins, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans le contexte des difficultés que connaît Air France et qui affectent particulièrement son activité court et moyen-courrier, une réorganisation de son réseau est inévitable pour lui permettre de retrouver une compétitivité qui puisse assurer sa pérennité. En effet, d'après les informations en la possession du ministère chargé des transports, la ligne Strasbourg - Paris (Charles de Gaulle) s'avère particulièrement déficitaire. Cela s'explique notamment par l'attractivité et l'efficacité du service ferroviaire à grande vitesse. Néanmoins, tenant compte de l'émotion que suscitait la perspective d'une fermeture brutale de la ligne Strasbourg - Paris (CDG), le président de la compagnie Air France, auprès duquel le ministre chargé des transports est intervenu, a décidé de maintenir cette liaison encore plusieurs mois. Air France a par ailleurs donné l'assurance que l'accord avec la SNCF conduirait à une grande qualité de service pour ses passagers. S'agissant plus largement de l'avenir de l'aéroport de Strasbourg, il est fondamental de poursuivre la recherche de tous les développements possibles qui lui permettraient de jouer pleinement son rôle d'acteur de l'économie locale et régionale et de pourvoyeur d'emplois. A cet égard, il est positif qu'un certain nombre de nouvelles lignes aériennes aient été ouvertes depuis cette plateforme, et notamment par Air France, à la suite de la baisse de la taxe d'aéroport. Les services du ministère chargé des transports accompagnent la démarche de la société aéroportuaire pour revitaliser la desserte de Strasbourg. Le Gouvernement étant également attaché à la vocation européenne de Strasbourg, il a engagé les discussions relatives au renouvellement des conventions pour l'exploitation des liaisons aujourd'hui subventionnées reliant Strasbourg à Amsterdam, Prague et Madrid. Le Gouvernement se félicite de l'implication des collectivités locales pour l'avenir de l'aéroport et continuera à les accompagner.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4951

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5115

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3099